

Demande de congé du représentant Marquis, député de la Meuse, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Jean Joseph Marquis

Citer ce document / Cite this document :

Marquis Jean Joseph. Demande de congé du représentant Marquis, député de la Meuse, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 718;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_37020_t2_0718_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

« La Convention nationale décrète que Bellegarde, Cochon et Charlier sont adjoints à la commission chargée de la surveillance des ateliers de la manufacture extraordinaire d'armes, dont le point central est fixé à Paris » (1).

21

Lettre du maire de la commune de Perpignan, qui envoie à la Convention 27 croix de Saint-Louis, déposées à la maison commune (2).

Mention honorable.

[Perpignan, 23 niv. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen président,

Quelques ci-devant, preux chevaliers ayant déposé dans le temps leur petit St Louis en la maison commune, ce saint depuis cette époque vit ici dans la plus grande obscurité et même dans le plus insigne mépris. Pour remédier à ce scandale, la municipalité de Perpignan a délibéré qu'il seroit invité à regagner la route de Paris d'où il sortit jadis, et où la constitution auroit soin de le faire traiter suivant ses antiques mérites : elle n'a pourtant pas voulu le gratifier d'un passeport moins encore d'un certificat de civisme; quelques parchemins trouvés sur lui l'ont rendu suspect à ses yeux; mais il semble que rien ne puisse l'empêcher de jouir de l'avantage des grands soins de son temps; Pourquoi, par exemple, comme les révérends pères des croisades ne seroit-il point autorisé à faire par voie de fusion quelques-uns de ces miracles auxquels nous ne refusons pas de croire et qui continuent de nous rendre les saints utiles? Nos frères les vainqueurs de Toulon et les bons soldats de notre première armée pourroient en tirer partie pour chasser du territoire de la République et de nos foyers ce maudit espagnol que des généraux perfides n'ont fait jusqu'ici qu'attirer et caresser.

S. et F.»

PORY (maire).

22

Marquis, député par le département de la Meuse à la Convention nationale, demande une prolongation du congé qui lui a été accordé le 4 nivôse.

Accordé jusqu'au rétablissement de sa santé (4)

[Saint Mihiel, 1^{er} pluv. II] (5)

« Citoyen président,

La Convention nationale a bien voulu m'accorder le 4 nivôse, un congé d'un mois pour rétablir ma santé. En restreignant ma demande à ce terme, je n'avais écouté que mon extrême répugnance à m'éloigner de mon poste que je n'ai

(1) P.V., XXX, 194. Décret n° 7755. Minute signée Barère (C 290, pl. 902, p. 34).

(2) P.V., XXX, 194 et 234.

(3) C 290, pl. 917, p. 2. Cf. ci-dessus, même séance, n° 2 a.

(4) P.V., XXX, 194.

(5) C 291, pl. 929, p. 4, 5.

pas abandonné un seul instant depuis le commencement de la Révolution. J'espérais aussi qu'un mois pourrait suffire à me procurer quelque soulagement; mais les médecins de qui je reçois des soins, me pressent de solliciter une prolongation indispensable, si je veux m'occuper efficacement de la guérison d'une maladie déjà invétérée et que j'ai trop longtemps négligée; je t'adresse en conséquence, Citoyen président, leur certificat que je te prie de présenter à la Convention nationale, en l'assurant de ma soumission à ses ordres, et de mon empressement à revenir dans son sein, aussitôt que mon état me permettra de remplir le plus sacré des devoirs.»

MARQUIS.

[Attestation, 1^{er} pluv. II]

Nous officiers de Santé de l'hôpital militaire de St Mihiel, certifions que le citoyen Marquis, député à la Convention nationale qui avait obtenu un congé d'un mois pour le rétablissement de sa santé est attaqué d'obstructions au foie et dans les viscères du bas ventre qui sont la suite d'une jaunisse négligée, et que pour empêcher le mal de faire de nouveaux progrès, il a besoin de joindre aux remèdes pharmaceutiques, de la dissipation et du repos, et surtout de respirer son air natal en attendant qu'il puisse aller aux eaux de Plombières lesquelles pourront achever de le guérir.

LEBONDIDIER (chirurgien-major), BRIVY (méd.).
[Ce 2 pluv. II].

Le Conseil permanent de la municipalité de St Mihiel certifie que les signatures ci-dessus sont celles des officiers de Santé du dit hôpital.
FRANÇOIS, J. BLEHEE, DUFOUR (agent nat.), LEGRIS.

23

[LAUCHET, administrateur] du département du Jura présente à la Convention plusieurs procédures et des pièces relatives aux mouvements survenus dans le Jura, à l'époque des mois de juin et de juillet (1).

« Représentants du peuple,

Parmi les administrateurs de départ(ements) qui ont conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République, celle du Jura doit occuper le 1^{er} rang. Fédéraliste avant la chute du despotisme, la 1^{re} sous le règne de la liberté, elle a donné l'initiative de la révolte aux députés du Midi; elle a voulu la propager au nord et dans le centre de la République. Si sa rebellion est moins célèbre que celle de l'infâme Lyon, s'il en a coûté moins de sang pour l'éteindre, la scélératesse des conjurés, n'en étoit ni moins profonde, ni moins atroce.

Dans le Jura, comme dans le Midi, les décrets de la Convention nationale ont été méconnus et remplacés par d'infâmes bulletins.

La représentation nationale avilie dans la personne de ses délégués. Les temples de la liberté fermés ou détruits, ses plus zélés défenseurs, proscrits ou incarcérés; il s'est trouvé des officiers publics assez lâchement barbares pour prêter leur ministère à ces atrocités; un tribunal de sang,

(1) Le nom de l'administrateur « commissaire ad hoc » est fourni par la pièce ci-après.